

échappé à l'éthylomètre. Pas de polémique de ma part! J'ai, M. le Commissaire, aussi fait mes enquêtes personnelles. J'ai aussi entendu des agents de la Police cantonale, leurs réactions. Le compte rendu du Conseil de la magistrature d'aujourd'hui va dans la droite ligne de ce que j'en attendais. «Tout va très bien, M^{me} la Marquise...» dans ce milieu. Cela, malgré tout le respect que je vous dois, chère M^{me} de Weck!

Ce haut fonctionnaire de notre Police cantonale n'a pas fait l'objet des procédures habituelles en matière de circulation routière. Le plus détestable dans cette affaire, c'est le silence radio du haut commandement de la Police avant que l'affaire ne vienne sur le devant de la scène par des fuites, par les médias, etc. A tout péché miséricorde et j'en suis le premier à en convenir! La faute est humaine, mais lorsque certains privilèges protègent – c'est mon avis personnel, uniquement personnel – certains intouchables, c'est tout un peuple qui est berné. D'ailleurs, la rue a été choquée et tous, toutes, vous l'avez entendu, plus que choqués! Ils sont peu nombreux ceux et celles qui peuvent invoquer une fatigue passagère à 4h du matin et se faire reconduire à leur domicile sans aucun souci! D'autres autorités n'ont pas eu cette chance d'être ainsi préservées, la loi a été appliquée. Pourquoi cette exception couverte par la hiérarchie policière?

Trêve de commentaire, M. le Commissaire, je persiste et signe, il y a bel et bien dans ce cas précis une justice à deux vitesses qui a prévalu. Notre Police cantonale n'a rien à envier à d'autres corps de police. Elle est composée d'une immense majorité d'agents qualifiés et possédant les qualités nécessaires à remplir ces fonctions pas toujours faciles; on l'a vu sur le viaduc de l'autoroute.

Domage! Domage, je répète, qu'au sommet la façon de gérer de tels faits porte un préjudice grave à la fonction et provoque dans la population beaucoup d'interrogations. Je tenais à le dire.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur. La première intervention, celle du député Studer: si je vous ai bien compris M. le Député, vous regrettez qu'il n'y ait pas un chapitre suffisant qui traite de l'Office des poursuites et faillites dans le rapport actuel. Je m'imaginais que vous souhaitez qu'à l'avenir on traite de façon plus consistante cet aspect-là; est-ce bien juste? Donc, M. le Commissaire, je vous transmets simplement cette demande du député.

En ce qui concerne la deuxième intervention, celle du député Louis Duc: M. le Député, vous savez que je suis ici le rapporteur de la Commission des finances et de gestion, je dois vous avouer que nous n'avons pas traité des «intouchables» au sein de notre Commission et là aussi je me permets de ne pas intervenir sur votre question ou sur vos remarques. Eh bien! M. le Commissaire, je vous redonne la parole. (*rires!*)

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Herr Grossrat Studer macht auf die Tatsache aufmerksam, dass es keinen Bericht über das Konkurs- und Betreibungsamt gibt. Er lädt mich und den Staatsrat ein, das in Zukunft zu machen. Ich nehme diese Einladung gerne an. Effektiv haben Sie letztes

Jahr schon interveniert. Das Problem, Sie haben es erkannt, kommt von der Tatsache, dass wir früher einen Bericht des Kantonsgerichtes hatten und jetzt, mit der Einführung des «Conseil de Magistrature», mit der Einführung des Justizrates gibt es diesen Bericht nicht mehr. Sie haben da auch zu Recht gesagt, dass es nicht Aufgabe des Justizrates ist.

Es gibt eine doppelte Aufsicht über die Betreibungs- und Konkursämter: Was das Fachliche betrifft, ist es weiterhin das Kantonsgericht, was das Finanziell-Administrative betrifft, ist es der Staatsrat und meine Direktion.

Ich glaube, Sie haben Recht, dass es an meiner Direktion ist und ich werde entsprechende Mandate erteilen, damit nächstes Jahr diese Berichte figurieren.

En ce qui concerne l'intervention de M. le Député Louis Duc, vous avez pu lire dans la presse une réponse circonstanciée, très détaillée, de la part du Conseil de la magistrature. Vous avez posé plusieurs questions – si on peut appeler ça des questions, c'est plutôt des affirmations – adressées à moi-même. Je les ai transmises, comme toute question écrite, au Conseil d'Etat et le Conseil d'Etat les a transmises au Conseil de la magistrature. En effet, depuis l'introduction du Conseil de la magistrature, c'est ce Conseil qui doit répondre à toutes ces questions sur la surveillance de la justice.

M. le Député, je ne peux pas répondre à vos questions dans le sens qu'il y a une séparation du pouvoir. Encore une fois, laissez travailler la justice! Il faut quand même dire que le juge d'instruction a repris le dossier, ensuite il a prononcé un non-lieu. Ce non-lieu a été attaqué par le Ministère public. Le Tribunal cantonal a accepté ce recours et l'a renvoyé à la justice. Donc, on ne peut pas dire que la justice ne fonctionne pas. Maintenant, moi aussi – comme vous – j'attends avec impatience le résultat de cette instruction complémentaire et après le jugement! Il ne faut pas s'acharner déjà maintenant contre la police et dire qu'il y a deux poids et deux mesures, qu'il y a des intouchables; ce n'est simplement pas vrai! Je peux dire aussi qu'en ce qui concerne la police, j'ai plusieurs mesures disciplinaires à prononcer chaque année. On est autant sévère avec la police qu'avec d'autres citoyens.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Rapport et comptes 2009

ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE DES BÂTIMENTS (ECAB)

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur. Comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est un excellent rapport. Je crois qu'il faut remercier les auteurs. Un résumé de ce qui s'est surtout passé à l'ECAB durant cette année 2009, vous le trouvez à la page 29, avec – on en a déjà parlé cet après-midi – cette grêle du 23 juillet 2009 qui a quand même chamboulé les comptes et qui a causé, on peut le dire, un plan de relance économique du canton de Fribourg.

Rien d'autre à signaler, je vous rends la parole, M^{me} la Présidente.

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 69 voix sans opposition; il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Baddoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Luper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfél (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 69.*

Se sont abstenus:

Feldmann (LA, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP). *Total: 2.*

Rapport et comptes 2009

OFFICE DE LA CIRCULATION ET DE LA NAVIGATION (OCN)

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur. Je voudrais simplement relever ici qu'il s'agit du dernier rapport de M. Klaus puisque M. Klaus a cessé son activité de directeur de l'OCN. Il faut vraiment le remercier pour cet excellent rapport.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Comme d'habitude, nous prenons acte d'un rapport qui fait plaisir à lire, des résultats époustouflants grâce à une gestion rigoureuse et à un personnel compétent et dynamique. Félicitations tant à la direction qu'à l'ensemble du personnel, surtout en ces temps de pleine transformation du bâtiment à Fribourg!

Ceci dit, les actifs mobilisés et immobilisés, les provisions, les fonds divers nous prouvent que la santé de l'OCN est parfaite. Comme le prévoit la loi sur l'Office de la circulation et de la navigation à son article 25: «Les émoluments perçus par l'Office doivent couvrir tous les frais de prestations obligatoires de celui-ci, y compris ceux des activités exercées dans le domaine de la prévention des accidents».

Au nom d'une grande partie du groupe libéral-radical, je vous demande M. le Commissaire du gouvernement

de bien vouloir envisager une diminution des émoluments administratifs. Inutile de répondre que les émoluments sont les plus bas de Suisse. Il faut comparer ce qui est comparable et je vous prie de vous référer aux excellents résultats depuis la création d'un établissement autonome de droit public.

La presse s'en était fait l'écho et le rapport en parle: les contrôles sur route. Cinq experts ont accompagné la police lors de deux grands contrôles routiers, le but étant d'examiner en particulier les véhicules modifiés. Y a-t-il autant de véhicules modifiés que cela nécessite un contrôle technique sur les routes? Il ne faudrait pas que l'OCN se mue en service policier car il outrepasserait les compétences qui sont prévues dans la loi, mais j'aimerais vous entendre au sujet de ce contrôle technique routier.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur. Je relève donc les remarques de M^{me} la Députée Cotting, d'abord les félicitations pour les excellents comptes. Il faut effectivement relever que les comptes de l'OCN sont à l'image des comptes du canton de Fribourg, comptes excellents, des réserves, des provisions un petit peu partout! C'est effectivement ce que nous avons constaté dans le cadre de ce rapport.

Vous avez posé une question directe à M. le Commissaire. Je transmets cette fois la parole à M^{me} la Présidente directement.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je vous remercie, M^{me} la Députée Cotting, pour les félicitations, je vais volontiers les transmettre. Effectivement, ils sont dans des circonstances très difficiles avec les baraques à côté, avec les transformations du bâtiment principal. Ce sont vraiment de très gros efforts qu'ils font et je crois que cela fonctionne quand même très, très bien.

Avec M. le Rapporteur, je remercie également M. Klaus mais, à partir du 1^{er} juillet de l'année passée, c'était déjà M. Marc Rossier, qui a signé ce rapport 2009; il fait d'ailleurs un excellent travail.

Mme la Députée, je prends acte du vœu de la majorité du groupe libéral-radical de diminuer les émoluments administratifs. Je vais transmettre ce vœu et on va l'examiner. Mais vous avez vous-même constaté que nous sommes déjà les plus bas en Suisse, donc on peut toujours améliorer. On fait aussi, on a fait aussi des actions de rabais, notamment pour les jeunes. On donne 50 francs à chacun s'il va suivre la formation continue dans les six mois après son examen.

En ce qui concerne votre question précise: y a-t-il autant de véhicules modifiés pour que la police doive recourir à cinq experts de l'OCN? Je ne peux pas répondre à cette question et je pense que l'OCN non plus. Le but d'un contrôle est justement de voir s'il y a des véhicules modifiés parce que les véhicules modifiés peuvent causer des accidents très graves. J'aimerais souligner qu'il y a une très bonne collaboration entre la police et l'OCN et cela, je pense, au profit de tous les utilisateurs et utilisatrices de la route.

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 70 voix sans opposition ni abstention.